

Mesdames, Messieurs les élu.e.s,

Lors de ce conseil d'arrondissement, vous allez être amenés à voter la nouvelle sectorisation des écoles de l'arrondissement. Nous souhaitons exprimer notre point de vue de représentants de parents d'élèves ayant participé à la commission de sectorisation des écoles du 10e arrondissement.

Cette commission s'est déroulée du 31 mai au 14 décembre 2021 sous l'égide de M. Algrain, premier adjoint au maire du 10e arrondissement, en présence de directeurs d'écoles, des inspectrices de l'Education Nationale, de la CASPE, du Bureau de la Prévision Scolaire et de représentants de parents d'élèves. Le choix des représentants de parents d'élèves initialement invités par M Algrain interroge sur la représentativité voulue.

Dès la première réunion, nous avons exprimé notre souhait que des élu.e.s puissent assister aux échanges. M. Algrain a refusé, s'engageant à vous tenir régulièrement informés de l'avancée des travaux. Cela semble n'avoir été le cas que très tardivement.

Les résultats de cette commission vous ont été présentés comme étant le fruit d'une large consultation. Au terme de cette commission, nous constatons que cette promesse n'a pas été tenue. Pour preuve la méthode employée au cours des réunions de cette commission.

En apparence bien sûr, des réunions ont eu lieu. Nous avons passé un temps certain à écouter le bureau de la prévision scolaire présenter une méthode, des tableaux, égrener des chiffres et commenter des cartes.

A chaque rencontre, de nouveaux documents étaient présentés en séance sans avoir été préalablement diffusés malgré les demandes répétées des représentants de parents d'élèves. Les documents étaient communiqués aux membres de la commission quelques jours après la séance, et seules les deux premières réunions ont donné lieu à un compte-rendu retraçant les échanges.

Les deux premières séances ont servi à expliquer la démarche et la méthodologie. Elles ont permis de présenter les effectifs réels à la rentrée 2021 dans les écoles. Entre le 30 septembre et le 25 octobre, les RPE ont rassemblé des données bâtimentaires pour la plupart des écoles : au-delà du nombre de salles de classes, des données sur les surfaces communes, les espaces disponibles pour les activités PVP et périscolaires conformément aux préconisations de la DASCO.

Ce travail conséquent aurait pu engendrer un remaniement de la sectorisation non plus uniquement en fonction du nombre d'élèves par classe mais en tenant compte des espaces communs où nos enfants passent une grande partie de leur temps.

Il a fallu attendre le 16 novembre pour que le Bureau de la Prévision Scolaire présente enfin des scénarios. À notre étonnement, toutes les écoles ne sont pas intégrées dans les scénarios. Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu de réflexion globale au niveau de l'arrondissement. Pourquoi diviser l'arrondissement ?

Le BPS présente quatre scénarios. Côté ouest, deux scénarios opposant 2 écoles : l'un prévoyant la fermeture de l'école Paradis, l'autre la transformation de la polyvalente Lancry en élémentaire. Aucun scénario n'est satisfaisant à nos yeux. Aucun ne tient compte de l'ensemble des problématiques du quartier. Côté est, deux scénarios également : l'un prévoyant la fermeture de l'école maternelle Ecluses Saint-Martin avec comme conséquence immédiate la surcharge de la maternelle Hôpital Saint-Louis (plus de classes que de locaux réellement utilisables). Ce scénario est abandonné aussi vite qu'il est présenté ! Cela interroge sur le sérieux de ces scénarios.

Une réunion d'échanges destinée à approfondir les propositions de modification de sectorisation avec l'ensemble des RPE des écoles concernées était programmée le 2 décembre : elle a été annulée sans pour autant revoir les dates des séances suivantes.

Il a fallu attendre la dernière séance pour que le BPS présente un scénario où l'école Paradis n'était pas limitée à 4 classes alors que le bâtiment peut en accueillir 6 en incluant l'usage du 3e étage.

M Algrain, qui ne s'en est jamais caché, souhaite fermer l'école Paradis et n'hésite pas à dépeindre à maintes reprises les méfaits d'une école à 4 classes. Car une école à 4 classes, c'est une école qui se voit supprimer sa décharge de direction. Pas étonnant que les directions d'école vivent dans la crainte de devoir retourner enseigner, alors qu'ils ont déjà l'énorme tâche de gérer leur établissement. En réalité, la suppression de cette décharge est un fait de la Mairie de Paris. Autrement dit, cela pourrait être fait autrement, à condition bien sûr d'investir. Faire vivre des écoles à 4 classes permettrait de mieux amortir la chute - certainement temporaire - des effectifs à Paris, de penser de manière inventive et apaisée la prévention sanitaire actuelle et d'être en capacité d'accueillir de nouveaux arrivants le moment venu.

Nous avons voulu faire le jeu de la consultation. Nous avons élaboré un scénario alternatif s'appuyant sur les données du BPS, et permettant le maintien de l'école Paradis. Nous avons l'intention d'en faire une présentation le 14 décembre. À notre grande surprise, M. Algrain nous a interdit de prendre la parole sur le sujet. Etions-nous conviés à cette commission pour consigner des décisions déjà prises depuis longtemps ou pour répondre au vote des Conseillers de Paris en février 2021 de concerter ?

Le 16 décembre, lors de la réunion de présentation à l'école Martel, un tableau avantages/inconvénients de la fermeture de l'école Paradis a été présenté alors qu'il n'a jamais été discuté en Commission de Sectorisation. Madame la Maire, Alexandra Cordebar, au côté du directeur académique des services de l'Education nationale, a présenté le projet de nouvelle sectorisation, officialisant son vœu de fermer l'école Paradis.

Ce projet de sectorisation n'est pas abouti à nos yeux. Il n'a pas levé toutes nos craintes sur l'amélioration de la durée et la sécurité des trajets, sur la garantie d'espaces collectifs (cour, réfectoire, ..) suffisants pour nos enfants, sur la garantie de ne pas avoir des classes trop chargées.. Ainsi il envisage, par exemple, que la maternelle Parmentier accueille 12 classes avec une moyenne de 21 élèves par classe au lieu de 19 comme cela devrait être le cas en REP ou que des élèves aient à traverser des axes routiers dangereux pour rejoindre leur école.

La fermeture d'une école en pleine crise sanitaire est-il donc un scénario inéluctable ? Quelles sont les ambitions de nos élu.e.s pour l'école publique de demain ?

Nous, représentants élus de parents d'élèves, dénonçons ces méthodes. Ces semblants de consultations contribuent à abîmer la parole publique et la démocratie. Depuis maintenant un an, nous avons pu éprouver la parole politique de la mairie du 10e. Il nous est devenu aujourd'hui difficile de croire en ses engagements. Le déroulement de la commission, qui devait être une concertation au départ, rappelons-le, démontre que la Mairie agit sans prendre en compte ou sans vouloir entendre la voix des parents.

À travers notre prise de parole, nous tenons à exprimer notre opposition au maintien de la sectorisation actuelle et réitérons notre volonté qu'elle soit remaniée en y étudiant de très près la mixité sociale, les capacités de chaque école (pas seulement le nombre d'élèves par classes mais le nombre d'enfants par cour, par réfectoire, par dortoir,...), les trajets et leur dangerosité,... Notre réflexion a toujours été axée sur la question du bien-être des élèves et des personnels à l'école.

Nous constatons que la crise sanitaire s'inscrit dans le temps. En regardant les difficultés qu'ont déjà les équipes éducatives pour contenir et isoler les enfants entre eux, fermer une école nous semble complètement à contre-courant. Nous aurions souhaité que nos élu.e.s s'engagent à maintenir toutes les écoles ouvertes, *a minima* le temps que la crise sanitaire s'apaise, laissant le temps de voir les effectifs remonter, les mouvements des familles se stabiliser et non qu'il faille choisir entre deux scénarios qui impliquait pour chacun une fermeture d'école. Cela aurait pu être un engagement fort de la Mairie du 10e envers les écoles publiques de l'arrondissement et les familles.

Les représentants de parents d'élèves indépendants et FCPE de la Commission de Sectorisation
Paris, le 20 janvier 2022